

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 29 aout 2025.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3ème année pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

-ARNO Jacob	-LEMOSSE Didier
-BARBE Fabrice – <i>président du jury</i>	-MARCHAND Julien
-HARDY Sophie	-MEYER André
-KHALIJ Leila	-POIRIER Wilfried

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 29 aout 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,




Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 28 aout 2025.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4ème année pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| -ARNO Jacob | -KHALIJ Leila |
| - BARBE Fabrice – <i>président du jury</i> | -MEYER André |
| - BRETEAU Thomas | -POIRIER Wilfried |
| - HARDY Sophie | -VIEILLE Benoît |

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 28 aout 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 28 aout 2025.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5ème année pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

- | | |
|---|----------------------|
| -ARNO Jacob | -DORLIN Sabrina |
| -BARBE Fabrice – <i>président du jury</i> | -EL HAMI Abdelkhalak |
| -BAREILLE Olivier | -HARDY Sophie |
| -BERLAND Thomas | -KHALIJ Leila |

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 28 aout 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

 
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA